



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitements préventifs contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3755

Texte de la question

TRAITEMENTS PRÉVENTIFS CONTRE LA COVID-19

M. le président. La parole est à Mme Martine Wonner.

Mme Martine Wonner. Monsieur le Premier ministre, mardi 17 novembre 2020, vous répondiez à ma question en commission d'enquête sur la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de covid-19. Je vous cite : « Vous avez évoqué un traitement précoce. Je ne sais pas de quoi il s'agit. En tout cas, je n'en connais pas. » Vous feigniez alors d'ignorer l'existence de centaines de médecins qui soignent leurs patients avec des traitements qui fonctionnent. Oui, des traitements ambulatoires précoces : chaque jour, des médecins y ont recours en toute responsabilité.

Monsieur le Premier ministre, ma question sera précise : allez-vous enfin consacrer des moyens à la prévention de la covid-19, notamment par la vitamine D et les thérapies précoces, à la hauteur du zèle que vous mettez à vacciner et à limiter les libertés des Français ? (M. Jean Lassalle applaudit.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Erwan Balanant. Bonne chance !

M. Olivier Véran, *ministre des solidarités et de la santé*. Madame la députée, je voudrais vous être agréable... (*Sourires sur plusieurs bancs.*) Je vous jure que je fais mon maximum.

Vous avez tour à tour vanté, dans l'hémicycle, les mérites de traitements dont leurs promoteurs eux-mêmes considèrent désormais qu'ils n'étaient pas efficaces ; vous y avez vanté le non-port du masque comme étant une solution de liberté à la limite d'être protectrice contre le virus ; vous avez nié tant la deuxième vague que la possibilité d'une troisième vague ; vous niez la stratégie vaccinale, ou du moins, je crois, vous vous y attaquez assez durement – je ne peux plus vous lire, car vous m'avez bloqué sur Twitter sans que j'aie jamais eu d'interaction avec vous ; c'est dommage, mais je lis la presse. Je n'ai pas vu les documentaires auxquels vous avez participé, mais la presse, là encore, s'en est fait l'écho, déplorant qu'une représentante de la nation puisse participer à des documentaires de nature complotiste.

Madame la députée, chacun est libre, dans l'hémicycle, de son intervention. Je suis libre de ma réponse ; vous l'avez. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. le président. La parole est à Mme Martine Wonner.

Mme Martine Wonner. Votre réponse n'est pas vraiment satisfaisante.

M. Pierre Cordier. C'est une ancienne députée de la majorité qui le dit !

Mme Martine Wonner. Oui, nous attendons un vaccin sûr et efficace, mais la stratégie vaccinale est insuffisante. Chaque mois qui passe, ce sont des centaines de vies que nous pourrions sauver. Vous continuez à nier, pour des raisons qui nous échappent et qui échappent aux Français, le droit de chacun à être soigné. L'Inde, le Brésil, la République dominicaine et l'Argentine, pour ne citer qu'eux, utilisent l'ivermectine, l'azithromycine, l'hydroxychloroquine (*Exclamations* sur les bancs du groupe Dem), la vitamine D et le zinc. Les hôpitaux restent vides dans ces pays. Croyez-vous un seul instant que les attaques médiatiques mettant en scène des journalistes ou des sociétés privées de conseil qui se découvrent des compétences médicales peuvent empêcher les médecins de soigner ? Fidèles au serment d'Hippocrate, les médecins ont le devoir de soigner. Rien, encore moins des décrets... (M. le président coupe le micro de l'oratrice, dont le temps de parole est épuisé.)

M. le président. Merci, madame la députée. Nous remercions également l'ensemble des pharmaciens qui distribuent les médicaments auxquels vous venez de faire allusion... La parole est à M. le ministre.

M. Olivier Véran, ministre. Pardon, madame la députée, mais je ne peux pas vous laisser utiliser le micro de l'Assemblée nationale pour formuler des recommandations ou des prescriptions médicales potentiellement délétères, d'autant plus que l'association des médicaments dont vous parlez est contre-indiquée dans le Vidal. Vous avez étudié la médecine : vous savez que ces contre-indications sont formulées pour des interactions médicamenteuses dangereuses. Je ne voudrais pas que les Français qui nous regardent pensent qu'ils peuvent faire leur popote dans leur cuisine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Nous avons heureusement des pharmaciens qualifiés, formés et dévoués, très loin d'être les « épiciers » dont vous avez parlé avant-hier – image qui avait scandalisé la profession, comme quoi je ne suis pas le seul à être parfois outré par vos propos. Madame la députée, je vous en supplie : faites attention à ce que vous dites, car des gens pourraient suivre vos conseils.

M. Pierre Cordier. Vous aussi, faites attention ! Vous avez dit tout et son contraire. Souvenez-vous des masques !

M. Olivier Véran, ministre. On l'a vu quand Donald Trump parlait de l'eau de Javel ou de la lumière : les gens cherchent des réponses, et ils vont parfois vers celles qui leur semblent cohérentes. Même le président du Brésil, Jair Bolsonaro, a dit il y a quatre jours lors d'une conférence de presse : « Au pire, j'ai donné des placebos, je n'aurai tué personne. » Vous êtes désormais la seule en politique à tenir ce discours. Évidemment, nous accompagnons les médecins, et la recherche thérapeutique avance : des études intéressantes sont en cours sur l'oxygène, la cortisone, les anticoagulants, la vitamine D, et même sur l'ivermectine ; sur les anticorps monoclonaux, les interférons... Mais, s'il vous plaît, attendez que la science ait démontré qu'ils sont efficaces et qu'ils ne présentent pas de danger pour l'homme. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Wonner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3755

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2021](#)